



Béziers,
Le 30 mars 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi de bioéthique au Sénat : pourquoi s'acharner sur la Trisomie 21 ? Appel au bon sens des Sénateurs.

Depuis l'examen du projet de loi bioéthique par l'Assemblée nationale, une polémique incompréhensible est née de l'alinéa 4 de l'article 9 sur le diagnostic prénatal (DPN), concernant d'abord la Tri21 : « Des examens de biologie médicale et d'imagerie sont proposés à toute femme enceinte *lorsque les conditions médicales le nécessitent* ».

L'expression « sont proposés à toute femme » équivaut à un impératif de prescription sans tenir compte des facteurs de risque individuel. Dans la pratique, la suppression des 6 mots contestés rend systématique le DPN. Cela revient à introduire une dimension eugéniste dans le dépistage. Que la femme concernée fasse le choix des tests ou non ne change rien à ce constat.

Toute contrainte de prescription exercée sur le médecin et inscrite dans la loi, contrairement à ce qu'annonce le sénateur-rapporteur (pour prévenir une éventuelle perte de chance pour la femme et réduire le risque médico-légal), sera délétère pour l'avenir de nos métiers et va à l'encontre de la nature du soin. Le systématisme du dépistage sans discernement aboutira au « tout-dépistage » démultiplié par les tests sanguins précoces à venir avec étude du génome fœtal.

Au contraire, le maintien des 6 mots permet de limiter cette dérive, celle de l'eugénisme, en restaurant les principes élémentaires de la liberté de prescription (art. R4127-8 du code de déontologie médicale) ainsi que celui du droit du patient à une information adaptée à son état (art. L1111-2 du Code de santé publique). Ne serait-ce pas absurde de prétendre garantir un « bébé-zéro-défaut » ? Enfin, sans cet amendement on prévoit une aggravation du risque médico-légal : la loi laissera supposer qu'une obligation de résultat pèse sur le médecin. L'obligation d'information engendrera une obligation de preuve qui renforcera elle-même la dérive eugéniste.

Pour toutes ces raisons le CSMP demande aux Sénateurs de restaurer les 6 mots supplémentaires.

**www.sauverlamedecineprenatale.org
coordonnateur du CSMP : Dr Patrick LEBLANC, CHG Béziers 34500
contact : Lucie FILIOL 06 77 36 45 71
lfiliol@sauverlamedecineprenatale.org**